

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 06357

Numéro SIREN : 394 133 144

Nom ou dénomination : SERPI

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2018 sous le numéro de dépôt 57410



20180574102017

DATE DEPOT : 12/07/2018

N° DE DEPOT : 57410

N° GESTION : 2005B06357

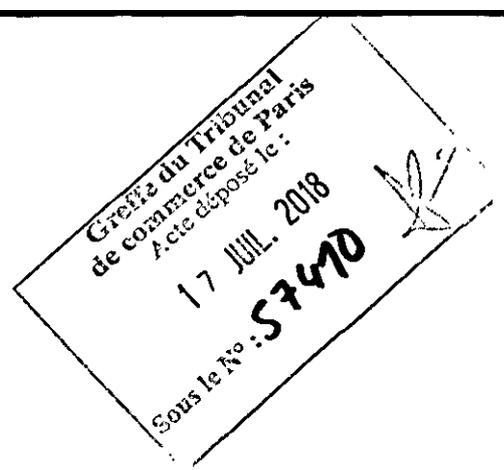
N° SIREN : 394133144

DENOMINATION : SERPI

ADRESSE : 38 ave Hoche 75008 Paris

MILLESIME : 2017

SERPI
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3.750.000 €
Siège social : 38 avenue Hoche
75008 PARIS
R.C.S PARIS B 394 133 144



EXTRAIT DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

« DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 5.289.493 € comme suit :

- en Report à Nouveau.....5.289.493 €

En conséquence, le solde du Report à Nouveau devient crédeur de 7.855.548 €.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des impôts, il est rappelé qu'il n'y a eu aucun dividende mis en paiement au titre des trois derniers exercices.

De plus, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 28 € de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. »

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'S' followed by a smaller mark.



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre			SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) cocher la case		
SI vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)			SI vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD		
SI une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SERPI		38 AVENUE HOCHÉ	
SIRET	3 9 4 1 3 3 1 4 4 0 0 0 6 0	75008 PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B. ACTIVITE

Activités exercées: PROMOTION IMMOBILIERE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C. RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	7 382 178	Bénéfice imposable à 28%	75 000	Déficit	
2 Plus-values		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%				
PV à long terme imposables à 15%						
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)		
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			

D. IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E. CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

22 109

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET KOSKAS 63 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 92120 MONTROUGE Tél: 01 47 35 83 91	Tél: <i>Cal. fin. comp. m.</i>
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 25/04/2018 Qualité et nom du signataire: GERANT Signature: KERLEAU MAXIME
Tél:	Lieu: PARIS

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »)

Désignation de l'entreprise: SERPI Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 38 AVENUE HOCHÉ 75008 PARIS Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 39413314400060 Néant *

				Exercice N clos le		N-1	
				31/12/2017		31/12/2016	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 820	AG	1 820		
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN	1 562 922	AO		1 562 922	
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	148 217	AU	62 580	85 637	58 605
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
Autres participations	CU	63 177	CV		63 177	61 527	
Créances rattachées à des participations	BB	3 506 356	BC		3 506 356	3 429 768	
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BII	6 042	BI		6 042	5 967	
TOTAL (II)	BJ	5 288 533	BK	64 400	5 224 133	3 555 867	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	875 022	BS		875 022	1 302 046
	Marchandises	BT	476 821	BU		476 821	476 821
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
DIVERS	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	5 693 332	BY		5 693 332	56 299
	Autres créances (3)	BZ	333 772	CA		333 772	402 268
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	501 137	CE		501 137	956 025
Disponibilités	CF	2 016 195	CG		2 016 195	681 500	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 704	CI		4 704	5 968	
TOTAL (III)	CJ	9 900 983	CK		9 900 983	3 880 929	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	15 189 516	IA	64 400	15 125 116	7 436 796	

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de rattachement : Immobilisations : Stocks : Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DELEGUÉ

CUBRATIS Informatique

Désignation de l'entreprise : SERPINéant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :3.750.000.....)	DA	3 750 000		3 750 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	375 000		375 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG			
	Report à nouveau	DH	2 566 055		2 405 351
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	5 289 493		160 704
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	11 980 548		6 691 055
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	273 085		325 844
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	191 486		247 465
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	65 882		151 007
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 613 628		20 459
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	486		966
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	3 144 568		745 741	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	15 125 116		7 436 796	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 924 852		472 656	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SERPI		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	15 513 300	FB		FC	15 513 300	536 166	
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	1 063 671	FII		FI	1 063 671	375 333
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	16 576 971	FK		FL	16 576 971	911 499	
	Production stockée*					FM	243 662	278 380	
	Production immobilisée*					FN	1 562 922		
	Subventions d'exploitation					FO	1 800		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	11 772	594	
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	18 397 127	1 190 473
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	8 799 606	76 850	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	670 687	233 115	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	967 204	720 837	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	137 830	11 396	
	Salaires et traitements*					FY	93 393	68 313	
	Charges sociales (10)					FZ	33 687	28 769	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	12 229	2 953
			- dotations aux provisions				GB		
Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC			
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
Autres charges (12)					GE	30	32		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	10 714 665	1 142 265	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	7 682 462	48 208	
opérations on commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GII	74 388	119 797	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	15 877	4 050	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	100 000	11 702	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	7	765	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	428	1 695	
Total des produits financiers (V)						GP	100 435	14 163	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 436	13 449	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GI			
Total des charges financières (VI)						GU	3 436	13 449	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	96 999	713	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	7 837 972	164 668	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SERPI		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	82	61	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	82	61	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	31 015	1 194	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	31 015	1 194	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		(30 933)	(1 132)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices * (X)		2 517 545	2 832	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		18 572 033	1 324 493	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		13 282 539	1 163 790	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		5 289 493	160 704	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	4 425	322
		- Crédit bail immobilier		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			
	(6ter) Dont	amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		
		amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		
	(9) Dont transferts de charges	11 772	594	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	19 574	17 086	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	30	32	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 4 656 obligatoires A9 14 918				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
AMENDES		1 014		
DONS LIBERALITES		30 000		
REGULARISATIONS DIVERSES		1	82	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

OPACRATES Informations

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire obligatoire (partie 53
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SERPI						Néant		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
				Consécutives à une réévaluation pratiquée en cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
				3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	1 820	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KR	
					KS		KU	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3		KV		KX		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KY		LA	
		Matériel de transport *			LB		LD	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LE		LG	
		Emballages récupérables et divers *			LH		LJ	
	Immobilisations corporelles en cours			LK		LL	LM	
	Avances et acomptes			LN	108 956	LO	LP	
		TOTAL III					1 602 182	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U	3 491 295	8V		8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	5 967	1U		1V	
		TOTAL IV		LQ	3 497 262	LR	LS	1 202 200
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	3 608 038	OJ		OJ	2 804 382

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				1		3		4		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	1 820	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	1 562 922	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG		MH	MI	
		Inst. gales, agents, aménagements divers		IU		MM		MN	75 577	MO
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport		IV		MP		MQ	38 100	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	34 540	MU
		Emballages récupérables et divers *		LX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	1 711 139	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW	
	Autres participations		IO		OX	1 123 887	OY	3 569 533	OZ	
	Autres titres immobilisés		11		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F	6 042	2G	
		TOTAL IV		13		NI	1 123 887	NK	3 575 575	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		OK	1 123 887	OL	5 288 533	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2312.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DEULAKAI

On ne reporte le montant des annuités

CADRE B IS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SERPI Néant

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

Table with 5 main columns: IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES, Montant des amortissements au début de l'exercice, Augmentations : dotations de l'exercice, Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises, Montant des amortissements à la fin de l'exercice. Includes sub-rows for Frais d'établissement, Autres immobilisations incorporelles, Terrains, Constructions, etc.

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Table with 8 main columns: Immobilisations amortissables, Colonne 1 Différentiel de durée et autres, Colonne 2 Mode dégressif, Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel, Colonne 4 Différentiel de durée et autres, Colonne 5 Mode dégressif, Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel, Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice. Includes sub-rows for Frais d'établissement, Autres immob. incorporelles, Terrains, Constructions, etc.

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES* Table with 4 main columns: Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties, Montant net au début de l'exercice, Augmentations, Dotted cells, Montant net à la fin de l'exercice. Includes sub-rows for Frais d'émission d'emprunt à étaler, Primes de remboursement des obligations.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SERPI Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	OT	OU	OV	OW
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

CADRATUS informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SERPI						Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF EMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	3 506 356	UM	0	UN	3 506 356			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	6 042	UV		UW	6 042			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	5 693 332		5 693 332					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	11 074		11 074				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	8		8				
	Groupe et associés (2)		VC	312 961		312 961					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	9 729		9 729					
	Charges constatées d'avance		VS	4 704		4 704					
	TOTAUX			VT	9 544 205	VU	6 031 807	VV	3 512 398		
RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus de 1 an à l'origine		VH	273 085		53 369		219 716			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 742		1 742						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	65 882		65 882						
Personnel et comptes rattachés		8C	3 055		3 055						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	14 777		14 777						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	2 475 797		2 475 797					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	136		136					
Obligations cautionnées		VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	119 863		119 863						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	189 744		189 744						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	486		486						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		LZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	3 144 568	VZ	2 924 852		219 716			
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VI			68	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	52 759	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE BÉNÉFICIAIRE

QUADRANT Informations

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SERPI		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :													
				3		1		2		0		1		7			
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA				5 289 493					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à ITR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WB						
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		28		WC						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à IIS)		WG		943		XE				971		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				KW				1 014		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				XY						
	Amendes et pénalités		WJ		1 014		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ		I7				2 538 444		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										K7				66 008		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I8						
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		66 008		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		ZN						
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						WN					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme						WO							
				- Plus-values soumises au régime des fusions						XR				265			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à IIS)														WQ		30 000	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		Y1							
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M6		Y3							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage														WR		7 926 196	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage														WS			
TOTAL I														WT			
II. DÉDUCTIONS														PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *														WU			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)														WV			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WH						
					- imposées aux taux de 0 %						WP						
					- imposées aux taux de 19 %						WW						
					- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						XB						
				- imputées sur les déficits antérieurs						X6							
Autres plus-values imposées au taux de 19 %														WZ			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *														XA		95 000	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A		5 000		XY							
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.														XD			
Majoration d'amortissement *														XF			
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5						
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6		Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone de reconstruction de la défense (art. 44 terdecies)		PA						
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octes A)		OV		Bassin d'emplois à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC								
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à IIS)														XS		688	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (FXT 7)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9		Créance dégagee par le report en arrière du déficit		ZI		XG				373 330			
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage														Y2			
TOTAL II														XH		469 018	
III. RÉSULTAT FISCAL														XI		7 457 178	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI		déficit (II moins I)		XJ									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à IIS)*								XK									
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à IIS)*								XL									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XJ)								XN						7 457 178			

QUERATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SERPI Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Table with 2 columns: Description and Code. Rows include: Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1) (K4), Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A) (K5), Déficits reportables (différence K4 - K5) (K6), Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO) (YJ), Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ) (YK).

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice ZT 4 437

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Table with 3 main columns: Description (à détailler, sur feuillet séparé), Dotations de l'exercice, Reprises sur l'exercice. Rows include: Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI * (ZV, ZW), Provisions pour risques et charges * (8X-8Y, 8Z-9A, 9B-9C), Provisions pour dépréciation * (9D-9E, 9F-9G, 9H-9J), Charges à payer (9K-9L, 9M-9N, 9P-9R, 9S-9T), and TOTAUX (XN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) (YN, YO) with arrows pointing to 'ligne WI' and 'ligne WU'.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE BELLAIRAIN

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Table with 4 columns: Description, Montant au début de l'exercice, Imputations, Montant net à la fin de l'exercice. Row: Montant de la réintégration ou de la déduction (L1).

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-I et L3211-I du Code des Transports (case à cocher)

XU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SERPI										Néant <input type="checkbox"/>			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	2 405 351	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	160 704		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	2 566 055		Report à nouveau	ZG			2 566 055				
										TOTAL II		ZH	2 566 055
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-hail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	497 746		408 270					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	77 061		117 708					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	213 367		90 943					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV			1 400					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	179 030		102 516					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	967 204		720 837					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	119 435		973					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			YZ	18 395		10 423					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	137 830		11 396					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	1 733 222		65 408					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	125 509		88 104					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*				OB	41 419							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)												
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG								
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SERPI Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19% (11)
				19%	15% ou 12.8%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (8))			(A)	(B)	(C)		
CADRE B plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))				(B)	(C)		
CADRE C autres plus-values taxables 19% (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SERPI

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8% ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DEBILITAIRES

formulaire obligatoire
(article 31A du code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SERPI Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SERPI						Néant <input type="checkbox"/> *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :							
Exercice ouvert le : 01/01/2017				et clos le : 31/12/2017		Durée en nombre de mois	
						1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						OA	16 576 971
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges						OT	
						TOTAL I	OX 16 576 971
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						OE	1 562 922
Subventions d'exploitation reçues						OF	1 800
Variation positive des stocks						OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						OI	11 772
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						XT	
						TOTAL 2	OM 1 576 494
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)							
Achats						ON	8 799 606
Variation négative des stocks						OQ	427 025
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances						OR	897 516
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OW	30
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OY	
						TOTAL 3	OJ 10 124 176
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée						(total 1 + total 2 - total 3)	OG 8 029 290
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).						SA	8 029 290
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)				GX	16 576 971	Effectifs au sens de la CVAE *	
				EY	2		
Période de référence				GY	01/01/2017	GZ	31/12/2017
Date de cessation				HR			
VI- Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs							
Effectif moyen du personnel * :						YP	2
dont apprentis						YF	
dont handicapés						YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale						RL	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.							
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.							

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7 N° SIRET 3 9 4 1 3 3 1 4 4 0 0 0 6 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SERPI

ADRESSE (voie) 38 AVENUE HOCHÉ

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<u>3</u>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<u>52</u>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<u>5</u>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<u>37 448</u>

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique KERLEAU Prénom(s) MAXIME

Nom marital % de détention 99.46 Nb de parts ou actions 37 297

Naissance : Date 171066 N° Département 92 Commune NEUILLY SUR SE Pays FRANCE

Adresse : N° 9 Voie RUE MARCEAU

Code postal 92300 Commune LEVALLOIS PERRET Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2018

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/3 (1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

3 9 4 1 3 3 1 4 4 0 0 0 6 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SERPI

ADRESSE (voie)

38 AVENUE HOCHÉ

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

17

Forme juridique

EURL

Dénomination

SOCIETE COCORICO

N° SIREN (si société établie en France)

8 2 9 7 4 6 8 0 9

% de détention

100.00

Adresse : N°

19

Voie

RUE DUMONT D'URVILLE

Code postal

92250

Commune

LA GARENNE COLOMBES

Pays

France

Forme juridique

SARL

Dénomination

MAKERIM

N° SIREN (si société établie en France)

5 2 3 4 9 4 2 9 2

% de détention

99.90

Adresse : N°

38

Voie

AV HOCHÉ

Code postal

75008

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

SARL

Dénomination

LE JARDIN DU POINT DU JOUR

N° SIREN (si société établie en France)

8 2 2 4 7 9 8 8 7

% de détention

50.00

Adresse : N°

38

Voie

AV HOCHÉ

Code postal

75008

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

SC

Dénomination

12 RUE TURGOT

N° SIREN (si société établie en France)

4 4 2 9 8 0 8 4 3

% de détention

45.00

Adresse : N°

31

Voie

BD DE LATOUR MAUBOURG

Code postal

75007

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

SCI

Dénomination

SCCV CLICHY PIERRE BEREGOVOY

N° SIREN (si société établie en France)

8 2 9 5 8 1 6 5 1

% de détention

45.00

Adresse : N°

8

Voie

AVENUE DELCASSE

Code postal

PARIS

Commune

PARIS

Pays

France

Forme juridique

SCI

Dénomination

20 CHAPTAL

N° SIREN (si société établie en France)

7 9 0 4 9 4 7 1 0

% de détention

42.50

Adresse : N°

38

Voie

AV HOCHÉ

Code postal

75008

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

SC

Dénomination

SCCV LA GARENNE CHATEAU

N° SIREN (si société établie en France)

8 2 2 3 0 9 7 5 3

% de détention

40.00

Adresse : N°

8

Voie

AV DELCASSE

Code postal

75008

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

SAS

Dénomination

SCS 1

N° SIREN (si société établie en France)

8 0 4 5 7 7 6 5 8

% de détention

34.75

Adresse : N°

38

Voie

AV HOCHÉ

Code postal

75008

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUERATUS Information

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2
3

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

3 9 4 1 3 3 1 4 4 0 0 0 6 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SERPI

ADRESSE (voie)

38 AVENUE HOCHÉ

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

17

Forme juridique

Dénomination

HOVASENI

N° SIREN (si société établie en France)

8 1 1 6 3 2 8 5 0

% de détention

33.33

Adresse :

N°

38

Voie

AV HOCHÉ

Code postal

75008

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

SCI

Dénomination

GRAND ANGLE

N° SIREN (si société établie en France)

5 3 3 8 6 2 1 2 4

% de détention

33.33

Adresse :

N°

38

Voie

AV HOCHÉ

Code postal

75008

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

SCI

Dénomination

16 BRETAGNE

N° SIREN (si société établie en France)

5 3 8 4 9 1 7 5 4

% de détention

33.33

Adresse :

N°

38

Voie

AV HOCHÉ

Code postal

75008

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

SCI

Dénomination

SCI 107 VILLAGE

N° SIREN (si société établie en France)

8 2 9 7 0 5 0 2 9

% de détention

25.00

Adresse :

N°

38

Voie

AVENUE HOCHÉ

Code postal

75008

Commune

PARIS

Pays

France

Forme juridique

SCI

Dénomination

LAURE FIOT

N° SIREN (si société établie en France)

5 3 2 7 1 0 3 0 8

% de détention

25.00

Adresse :

N°

8

Voie

AV DELCASSE

Code postal

75008

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

SAS

Dénomination

CIRPA CONSTRUCTION

N° SIREN (si société établie en France)

4 4 5 2 9 2 9 8 0

% de détention

24.90

Adresse :

N°

38

Voie

AV HOCHÉ

Code postal

75008

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

SCI

Dénomination

24 CHAPTAL

N° SIREN (si société établie en France)

5 3 0 8 7 7 7 2 9

% de détention

20.00

Adresse :

N°

38

Voie

AV HOCHÉ

Code postal

75008

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

SCI

Dénomination

LEVALLOIS MARCEAU

N° SIREN (si société établie en France)

5 0 1 5 8 0 5 8 3

% de détention

20.00

Adresse :

N°

8

Voie

AV DELCASSE

Code postal

75008

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATS Informations

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

N° de dépôt

Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 3 9 4 1 3 3 1 4 4 0 0 0 6 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SERPI

ADRESSE (voie) 38 AVENUE HOCHÉ

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 17

Forme juridique SCI Dénomination SCCV SAINT OUEN MICHELET

N° SIREN (si société établie en France) 8 3 0 2 2 3 6 8 1 % de détention 15.00

Adresse : N° 5 Voie AVENUE CAROLINE

Code postal 92210 Commune ST CLOUD Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-cités en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

CADRE 2015 Informatique

SERPI
SARL au capital de 3 750 000 €
Siège social : 38 Avenue Hoche
75008 PARIS

394133144

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2017

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par *votre assemblée*, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SARL SERPI relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SARL SERPI à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Gérant et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SARL SERPI à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

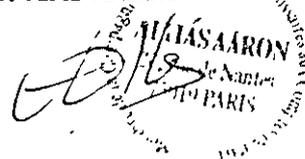
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 10 Juin 2018

Le Commissaire aux comptes

ATTIAS AARON



Comptes annuels

SERPI

38 AVENUE HOCHÉ

75008 PARIS

Exercice clos le : 31 DECEMBRE 2017

APE : 4110A SIRET : 39413314400060

CABINET KOSKAS
63 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

Tel: 01 47 35 83 91

Fax:

92120 MONTROUGE

SERPI

38 AVENUE HOCHÉ

75008 PARIS

COMPTES ANNUELS du 01/01/2017 au 31/12/2017

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Compte de résultat*

CABINET KOSKAS
63 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

92120 MONTRouGE
01 47 35 83 91

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 820	1 820				
	Fonds commercial (I)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	1 562 922		1 562 922		1 562 922	
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	148 217	62 580	85 637	58 605	27 031	46.12
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	63 177		63 177	61 527	1 650	2.68	
Créances rattachées à des participations	3 506 356		3 506 356	3 429 768	76 588	2.23	
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	6 042		6 042	5 967	75	1.26	
Total II	5 288 533	64 400	5 224 133	3 555 867	1 668 266	46.92	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	875 022		875 022	1 302 046	427 025	32.80
	Marchandises	476 821		476 821	476 821		
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	5 693 332		5 693 332	56 299	5 637 033	NS
	Autres créances	333 772		333 772	402 268	68 497	17.03
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	501 137		501 137	956 025	454 888	47.58	
Disponibilités	2 016 195		2 016 195	681 500	1 334 695	195.85	
Charges constatées d'avance (3)	4 704		4 704	5 968	1 264	21.18	
Total III	9 900 983		9 900 983	3 880 929	6 020 054	155.12	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	15 189 516	€4 400	15 125 116	7 436 796	7 688 321	103.38	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017	Exercice N-1 31/12/2016	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 750 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	3 750 000	3 750 000		
	Réserves				
	Réserve légale	375 000	375 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	2 566 055	2 405 351	160 704	6.68
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	5 289 493	160 704	5 128 790	NS	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	11 980 548	6 691 055	5 289 493	79.05
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	273 085	325 844	52 759	16.19
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	191 486	247 465	55 979	22.62
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 882	151 007	85 125	56.37	
Dettes fiscales et sociales	2 613 628	20 459	2 593 170	NS	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	486	966	480	49.68	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	3 144 568	745 741	2 398 827	321.67
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	15 125 116	7 436 796	7 688 321	103.38

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 924 852 472 656

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	15 513 300		15 513 300	536 166		14 977 134	NS
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 063 671		1 063 671	375 333		688 338	183.39
Chiffre d'affaires NET	16 576 971		16 576 971	911 499		15 665 472	NS
Production stockée			243 662	278 380		34 718	12.47
Production immobilisée			1 562 922			1 562 922	
Subventions d'exploitation			1 800			1 800	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			11 772	594		11 178	NS
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			18 397 127	1 190 473		17 206 654	NS
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			8 799 606	76 850		8 722 756	NS
Variation de stock (marchandises)			670 687	233 115		437 572	187.71
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			967 204	720 837		246 367	34.18
Impôts, taxes et versements assimilés			137 830	11 396		126 434	NS
Salaires et traitements			93 393	68 313		25 080	36.71
Charges sociales			33 687	28 769		4 919	17.10
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			12 229	2 953		9 276	314.11
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			30	32		2	5.75
Total des Charges d'exploitation (II)			10 714 665	1 142 265		9 572 401	838.02
I - Résultat d'exploitation (I-II)			7 682 462	48 208		7 634 253	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			74 388	119 797		45 408	37.90
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			15 877	4 050		11 827	292.00

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	100 000		11 702		88 298	754.53
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	7		765		758	99.06
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	428		1 695		1 267	74.74
Total V	100 435		14 163		86 273	609.16
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	3 436		13 449		10 013	74.45
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	3 436		13 449		10 013	74.45
2. Résultat financier (V-VI)	96 999		713		96 286	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	7 837 972		164 668		7 673 304	NS
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	82		61		21	33.78
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	82		61		21	33.78
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	31 015		1 194		29 822	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	31 015		1 194		29 822	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	30 933		1 132		29 801	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	2 517 545		2 832		2 514 713	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	18 572 033		1 324 493		17 247 539	NS
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	13 282 539		1 163 790		12 118 750	NS
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	5 289 493		160 704		5 128 790	NS

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

4 425 322

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations complémentaires (CICE)	X
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Titres immobilisés	X
Créances immobilisées	X
Evaluations des produits et en cours	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique au cours de cet exercice n'a lieu.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'a eu lieu.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction de l'impôt sur les sociétés un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 2.899 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 2 899 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	2 899
Total	2 899

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 820		
TOTAL	1 820		
Terrains			1 562 922
Installations générales agencements aménagements divers	51 814		23 763
Matériel de transport	38 100		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 043		15 497
TOTAL	108 956		1 602 182
Autres participations	3 491 295		1 202 125
Prêts, autres immobilisations financières	5 967		75
TOTAL	3 497 262		1 202 200
TOTAL GENERAL	3 608 038		2 804 382

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 820	
Terrains			1 562 922	
Installations générales agencements aménagements divers			75 577	
Matériel de transport			38 100	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			34 540	
TOTAL			1 711 139	
Autres participations		1 123 887	3 569 533	
Prêts, autres immobilisations financières			6 042	
TOTAL		1 123 887	3 575 575	
TOTAL GENERAL		1 123 887	5 288 533	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 820			1 820
Installations générales agencements aménagements divers	1 649	7 401		9 050
Matériel de transport	38 100			38 100
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 602	4 828		15 430
TOTAL	50 351	12 229		62 580
TOTAL GENERAL	52 171	12 229		64 400

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 401				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 828				
TOTAL	12 229				
TOTAL GENERAL	12 229				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	3 506 356	0	3 506 356
Autres immobilisations financières	6 042		6 042
Autres créances clients	5 693 332	5 693 332	
Taxe sur la valeur ajoutée	11 074	11 074	
Divers état et autres collectivités publiques	8	8	
Groupe et associés	312 961	312 961	
Débiteurs divers	9 729	9 729	
Charges constatées d'avance	4 704	4 704	
TOTAL	9 544 205	6 031 807	3 512 398

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	273 085	53 369	219 716	
Emprunts et dettes financières divers	1 742	1 742		
Fournisseurs et comptes rattachés	65 882	65 882		
Personnel et comptes rattachés	3 055	3 055		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 777	14 777		
Impôts sur les bénéfices	2 475 797	2 475 797		
Taxe sur la valeur ajoutée	136	136		
Autres impôts taxes et assimilés	119 863	119 863		
Groupe et associés	189 744	189 744		
Autres dettes	486	486		
TOTAL	3 144 568	2 924 852	219 716	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	52 759			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	68			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts	100.0000	37 500			37 500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	40 ans
Agencements et installations	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	816
Autres créances	8
Total	824

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	174
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 720
Dettes fiscales et sociales	128 073
Total	137 967

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 704
Total	4 704

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Nous vous rappelons que nos filiales sont les suivantes :

- La S.C.A 12 rue TURGOT, société dont le siège social est au 31 Boulevard de la Tour Maubourg 75007 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 442 980 843, dans laquelle nous avons une participation de 45 %.
- La S.A.S CIRPA CONSTRUCTION, société dont le siège social est au 38 Avenue Hoche 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 445 292 980, dans laquelle nous avons une participation de 24,90 %.
- La S.C.I 20 CHAPTAL, société civile de construction vente dont le siège social est au 38 Avenue Hoche 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 790 494 710, dans laquelle nous avons une participation de 42,50 %.
- La S.C.C.V LEVALLOIS MARCEAU, société dont le siège social est au 8 Avenue Delcasse 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 501 580 583, dans laquelle nous avons une participation de 20 %.
- La S.A.R.L MAKERIM, société dont le siège social est au 38 Avenue Hoche 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 523 494 292, dans laquelle nous avons une participation de 99,90 %.
- La S.C.C.V ASNIERES LAURE FIOT, société dont le siège social est au 8 Avenue Delcasse 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 532 710 308, dans laquelle nous avons une participation de 25 %.
- La S.C.I GRAND ANGLE, société civile de construction vente dont le siège social est au 38 Avenue Hoche 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 533 862 124, dans laquelle nous avons une participation de 33,33 %.
- La S.C.I 24 CHAPTAL, société civile de construction vente dont le siège social est au 38 Avenue Hoche 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 530 877 729, dans laquelle nous avons une participation de 20%.
- La S.C.I 16 BRETAGNE, société civile de construction vente dont le siège social est au 38 Avenue Hoche 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 538 491754, dans laquelle nous avons une participation de 33,33 %.
- la SAS SCS 1 société dont le siège social est au 38 Avenue Hoche 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 804 577 658, dans laquelle nous avons une participation de 34,75 %.
- la SARL HOVASENI société dont le siège social est au 38 Avenue Hoche 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 811 632 850, dans laquelle nous avons une participation de 33,33 %.
- la SARL LE JARDIN DU POINT DU JOUR société dont le siège social est au 38 Avenue Hoche 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 822 479 887, dans laquelle nous avons une participation de 50 %.
- la SCCV LA GARENNE DU CHATEAU société dont le siège social est au 8 Avenue Delcasse 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 822 309 753, dans laquelle nous avons une participation de 40 %.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- Au cours de cet exercice nous avons fait l'acquisition des participations suivantes :
 - la SARL COCORICO société dont le siège social est au 19 rue Dumont d'Urville 92250 La Garenne Colombes, immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro 829 746 809, dans laquelle nous avons une participation de 100 %.
 - la SCCV CLICHY PIERRE BEREGOVOY société dont le siège social est au 8 Avenue Delcasse 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 829 581 651, dans laquelle nous avons une participation de 45 %.
 - la SCCV SAINT-OUEN MICHELET société dont le siège social est au 5 Avenue Caroline 92210 Saint-Cloud, immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro 830 223 681, dans laquelle nous avons une participation de 15 %.
 - la SCI 107 VILLAGE société dont le siège social est au 38 Avenue Hoche 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 829 705 029, dans laquelle nous avons une participation de 25 %.

Créances et dettes des parties liées :

Les avances accordées à la SARL SERPI :

- par la S.C.C.V LEVALLOIS MARCEAU.....14.152
- par la S.C.C.V LA GARENNE DU CHATEAU.....400
- par la S.C.C.V CLICHY PIERRE BEREGOVOY.....450
- par la S.C.C.V SAINT OUEN MICHELET.....150

Les avances accordées par la SARL SERPI :

- à la SCI 16 BRETAGNE.....166.667
- à la SCCV ASNIERES LAURE FIOT.....27.632
- à la SCA 12 RUE TURGOT.....95
- à la SAS SCS 1.....2.097.321
- à la SCCV LA GARENNE CHATEAU.....310.800
- à la SCCV SAINT OUEN MICHELET.....113.550
- à la SCCV PIERRE BEREGOVOY.....353.250
- à la SCI 107 VILLAGE.....335.000
- à la SARL LE JARDIN DU POINT DU JOUR.....129.768
- à la SARL MAKERIM.....294
- à la SARL COCORICO.....284.940